

## **Séance du conseil communal du 13 novembre 2024**

*Présents : GOERES Jill, bourgmestre ; CLASSEN Norbert, échevin, WOHLFART Nathalie, échevine, FISCH Laurent, KARTHEISER Gilles, PESCH Max, SCHMIT Nico et WINTERSDORF Bibi ; conseillers ; KRING Alain, secrétaire.*

*Absent excusé : BOHNENBERGER Emile, conseiller communal*

*Emile Bohnenberger, conseiller municipal, a donné procuration écrite au maire Jill Goeres pour voter en son nom et participer aux débats.*

### **Ordre du jour**

1. Signature des délibérations de la dernière séance
2. Approbation du plan forestier et du plan de coupe pour l'année 2025
3. Présentation du pacte naturel et de l'état des prestations de la commune de Bech
4. Approbation d'une convention avec le parc énergétique Mëllerdall pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque communautaire sur le toit de la nouvelle salle culturelle à Bech
5. Approbation d'une convention avec le syndicat SYNECOSPORT pour le détachement d'un travailleur à temps partiel
6. Approbation d'un plan de répartition
7. Approbation d'un crédit supplémentaire
8. Demandes de subventions
9. Questions et communications des membres du conseil communal et des citoyens

#### **Point 1 :**

Les résolutions adoptées lors de la dernière réunion du conseil communal ont été approuvées à l'unanimité des membres du conseil communal présents.

**Point 2 :** Le plan de gestion de la forêt communale pour l'année 2025 a été présenté au conseil communal par le garde forestier David Farinon. Le plan forestier, qui a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, se solde par des recettes d'un montant de 220.000 contre des dépenses de 213.700,00 €.

**Point 3 :** Tamara Laterza, conseillère du pacte pour la nature, a expliqué aux membres du conseil communal le fonctionnement du pacte pour la nature et a donné un aperçu des mesures déjà prises ou prévues. Ces mesures sont déterminantes pour l'évaluation de la commune de Bech et le soutien financier de l'État qui en découle.

**Point 4 :** Le toit du nouveau bâtiment du centre culturel « Hanner Bra » à Bech est mis à la disposition de l'association « Energiepark Mëllerdall » pour l'installation d'une centrale photovoltaïque communautaire. Une convention correspondante entre le propriétaire de la surface du toit, la commune de Bech, et l'exploitant de l'installation, l'association « Energiepark Mëllerdall », a été approuvée par tous les membres du conseil communal.

**Point 5 :** L'accompagnateur de bus scolaire André Ribeiro effectue, en plus de son activité principale, la tâche d'accompagnateur à la natation scolaire pour l'école primaire du

SYNECOSPORT à Berbourg. Cette partie du salaire est remboursée à la commune par le SYNECOSPORT. La convention correspondante a été adoptée à l'unanimité.

**Point 6 :** La situation foncière sur le territoire de la « Becher Gare » a été reprise par l'administration du cadastre et adaptée à la situation réelle. Le plan de répartition y afférent a été approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

**Point 7 :** Dans le budget initial, un crédit de 7.000 € avait été prévu pour l'installation d'un système de pointage automatique pour l'administration et le service technique.

Toutefois, la mise en place du système a également nécessité des travaux préparatoires de la part du prestataire de services informatiques de la commune, qui n'étaient pas prévus initialement. Le conseil communal a donc approuvé un crédit supplémentaire de 4.000 € afin de pouvoir couvrir tous les frais d'installation.

**Point 8 :** Conformément au règlement de subsides interne du conseil communal, une aide financière de 920,10 € a été accordée à la « Chorale Ste Cécile Hemstal ». Cela correspond à la moitié des frais engagés pour l'indemnisation de la direction musicale de l'association.